Savoir refuser

Le médicament fait partie de notre quotidien. Chacun est un acteur de son utilisation. En participant à sa prescription, à sa dispensation, à son administration. En le recommandant. En choisissant de le prendre ou de le donner à autrui (lire pages 593-638 le dossier spécial Médicamentation de la société).

Résister à cette pression générale n'est pas facile. Refuser de prescrire un médicament demandé par un patient nécessite du tact. Ne pas renouveler ni dispenser des médicaments plus dangereux qu'utiles, et dont la prise est devenue une habitude, demande une certaine force de conviction.

Ne pas se laisser influencer par les publicités vantant telle ou telle automédication demande une capacité de relativisation et du sens critique.

Refuser d'autoriser un nouveau médicament quand les données sont insuffisantes, ou ses effets indésirables disproportionnés, demande aux agences du médicament beaucoup d'indépendance. Retirer du marché un médicament, ou refuser son remboursement malgré une autorisation accordée avec trop de légèreté, demande une force politique. Accepter de ne pas commercialiser un médicament plus dangereux qu'utile demande aux firmes un haut sens civique.

Les pharmaciens d'officine ont un rôle particulier dans l'accès au médicament. Le refus de dispenser un médicament fait partie de leurs obligations dans l'intérêt de la santé du patient, qu'il soit en possession d'une ordonnance ou non, comme le rappelle la réglementation française sur les "bonnes pratiques" de dispensation (lire pages 575-576). Cela n'est pas toujours facile et demande beaucoup de diplomatie. Mais soustraire un patient aux dangers du médicament, donner un conseil sans dispenser un médicament, ou orienter le patient vers un autre professionnel de santé, c'est aussi mieux soigner.

Information fournie par les firmes

Nous cotons sur 4 niveaux l'information reçue des firmes que nous avons interrogées.

Information approfondie, détaillée et adaptée, des données non publiées jusqu'au conditionnement.

Information limitée à des données publiées, administratives, ou de conditionnement.

Information minimale, ou limitée ou presque à des éléments administratifs et de conditionnement.

Rétention d'information.

COTATIONS PRESCRIRE - Nouvelles substances, indications, posologies, formes, etc.

Notre appréciation globale, symbolisée par une expression du bonhomme Prescrire, alias Gaspard Bonhomme, porte sur le progrès thérapeutique, tangible pour le patient, apporté par chaque nouvelle spécialité dans une indication précise : balance bénéfices-risques du médicament par rapport aux autres thérapeutiques disponibles.

BRAVO
Appréciation d'exception attribuée à un progrès thérapeutique majeur, d'efficacité et d'intérêt évidents dans un domaine où nous étions totalement démunis.

INTÉRESSANT
Apporte un progrès thérapeutique important mais avec certaines limites.

APPORTE QUELQUE CHOSE
L'apport est présent mais limité ; il est à prendre en compte sans toutefois devoir bouleverser le domaine de la thérapeutique considéré.

ÉVENTUELLEMENT UTILE
Intérêt thérapeutique supplémentaire minime. Il y a peu d'arguments devant conduire à changer d'habitude de prescription en dehors de cas particuliers.

N'APPORTE RIEN DE NOUVEAU
Il s'agit d'une nouvelle substance sans plus d'intérêt clinique démontré que les autres substances du même groupe, et parfois d'un me-too, voire d'une quasi-copie.

PAS D'ACCORD
Médicament qui ne présente aucun avantage évident mais qui a des inconvénients possibles ou certains.

LA RÉDACTION NE PEUT SE PRONONCER
Nous réservons notre jugement dans l'attente d'une évaluation plus approfondie du médicament.

Téléchargé sur prescrire.org le 25/04/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement